

Consignes :

La Consigne est la pièce usagée qui doit nous être retournée conforme à la pièce vendue.

La somme demandée pour cette consigne est restituée dès que celle-ci est approuvée par notre service.

La consigne doit être rendue avec exactement la même composition que la nouvelle pièce et sans dégât extérieur.

Les consignes doivent être retournées sous un délai maximum de 1 mois à partir de la date de la facture.

Prix consignes : de 80 € à 150 € (suivant le type de la pièce)

Nous proposons à nos clients, lors d'une vente avec consignes, de nous faire un chèque du montant de la consigne. Dans ce cas, nous n'encaissons pas votre chèque si la consigne est rendue sous 2 mois à compter de la date de facture.

Cela évite de vous débiter du montant de la consigne et de vous la rembourser plus tard.

Dès réception des consignes, nous vérifions que la consigne rendue soit identique à la pièce livrée avec la même composition et qu'il n'y a pas de dégât extérieur.

Si le retour est conforme, nous vous renvoyons par la poste votre chèque de consigne à l'adresse de facturation.

Si le retour n'est pas conforme, nous vous envoyons soit par fax, par mail ou par courrier un document de retour non-conforme signalant la nature de la pénalité et le montant de la pénalité.

Nous vous laissons 15 jours à compter de la date de ce document pour nous rendre une consigne conforme ou nous régler le montant de la pénalité.

Attention : Faire très attention au Actuateur électronique ou le Wastegate électronique lors de renvoi. Si la pièce est endommager la consigne ne pourra être rembourser entièrement et une pénalité sera prélevé.